

Chavornay, le 08.09.2023

Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis municipal 10-4/23

Chavornay, réaménagement et sécurisation du carrefour Rte d'Yverdon et Rue de Sadaz – Demande de crédit

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de M. Alain HUSSON, Président, MM. Pierre-Henri DEMIERRE et Jean-Charles ERLICZ membres, s'est rencontrée à une reprise afin de traiter ce préavis.

Le 6 septembre 2023, la commission s'est rendue sur les lieux des travaux envisagés en compagnie de Monsieur Pascal DESPONDS, Municipal en charge du dossier. Cette visite a permis aux membres de la commission de visualiser la situation actuelle, de se rendre compte de la nécessité des travaux projetés et de se représenter, sur site, les modifications qui seront apportées.

La commission remercie Monsieur DESPONDS pour sa disponibilité et les réponses apportées aux différentes interrogations de la commission.

Préambule

Le carrefour dont il est question donne un accès à un quartier qui s'est fortement développé ces dernières années. Nombre d'automobilistes utilisent ce carrefour pour accéder, respectivement, sortir de la zone. Il n'y a évidemment pas seulement les automobilistes qui utilisent cet accès, mais également des vélos, trottinettes, piétons, personnes à mobilité réduite, familles et/ou enfants.

A l'heure actuelle, tous ces usagers doivent se « partager » ce tronçon de route. En effet, le trottoir de la route d'Yverdon se raccorde sur l'extrémité du carrefour où les véhicules entrent et sortent de la rue de Sadaz, cet accès ne bénéficiant pas, à l'heure actuelle, d'un trottoir à proprement parler.

D'autre part, la chaussée est étroite ce qui est dangereux pour tous les usagers. Il s'en suit des manœuvres risquées, notamment des automobilistes afin d'éviter les autres usagers, ce qu'ont pu constater *in situ* les membres soussignés durant leurs travaux de commission. Aussi, aux yeux des commissaires, la nécessité d'agir est réelle.

Descriptif du projet

A titre liminaire, il y a lieu de préciser que ce projet de réaménagement-sécurisation n'a pas été incorporé dans le préavis relatif à la réfection de la route d'Yverdon / resp. mise en séparatif (préavis 2-2/23), pour des raisons de cohérence du projet. Aussi, un préavis propre à la problématique de ce carrefour nous est donc présenté par la Municipalité aujourd'hui.

Deux trottoirs seront donc créés. Un, le long de la parcelle no 195 en prolongement de celui de la route d'Yverdon (largeur 2 m - revêtement bitumineux) en partie équipé de bordures hautes en granit pour son premier segment et ce afin de sécuriser les piétons et évitant par là qu'ils traversent à cet endroit. Des potelets sont également prévus pour bien marquer le bord de la route. Enfin, des pavés sont également prévus pour délimiter les bords des trottoirs côté Ouest et favoriser la traversée des piétons dans la zone 30 km/h.

L'autre trottoir sera aménagé du côté des parcelles nos 208 et 441, nécessitant ici la création d'une servitude au vu des emprises envisagées sur le terrain d'une propriété privée. En effet, suite à ces créations, la largeur totale de la chaussée sera ici augmentée de 20 centimètres (largeur totale 5m20 au lieu de 5m) satisfaisant ainsi aux normes actuelles de l'Etat.

Aucun dédommagement n'a été revendiqué pour l'heure par le propriétaire des parcelles visées par cette servitude. Les coûts d'aménagement étant évidemment supportés par la Commune de Chavornay. A noter que les deux arbres actuellement présents sur la parcelle ne seront pas impactés.

Concernant l'ilot présent actuellement, il sera remplacé par un ilot de verdure avec une bordure haute.

Les différents matériaux qui seront utilisés n'ont pas amené de commentaires particuliers.

Déroulement des travaux

Les travaux projetés seront effectués en même temps que ceux touchant la route d'Yverdon, dans le cadre des phases prédéfinies (3) ; les travaux prévus débutant dans le cadre de la première phase. Aussi, une fermeture temporaire du carrefour sera nécessaire afin de pouvoir réaménager et surtout sécuriser ce carrefour.

Les véhicules devant accéder à ce quartier pourront le faire depuis une déviation qui sera mise en place pour les habitants / visiteurs / écoliers du quartier. Une information sera publiée le moment venu dans le bulletin communal.

Quant aux piétons, ils pourront accéder en tout temps via un cheminement piétonnier déjà existant (côté CAT). Le stationnement des machines de chantier et autres matériaux se fera quant à lui sur la parcelle communale no 196.

La durée des travaux est estimée entre deux et trois mois.

Coûts des travaux

Le coût des travaux envisagés n'apporte aucun commentaire des membres de la commission, attendu que c'est la même entreprise adjudicataire des travaux de la rte d'Yverdon qui sera responsable de ces réfections. Ainsi, il est profité non seulement de l'opportunité de ce gros chantier de la rte d'Yverdon mais également des prix unitaires de l'entreprise de génie civil adjudicataire.

Conclusions

Au vu des éléments développés dans le présent rapport, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Mesdames, Messieurs les Conseillers de soutenir ce projet et prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le Préavis de la Municipalité no 10-4/23,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder au réaménagement et à la sécurisation du carrefour Route d'Yverdon et Rue de Sadaz,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 70'000.00,
- de régler la dépense par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un bilan amortissable en 20 ans.

Pour la commission,

Alain HUSSON
Président, rapporteur

Pierre-Henri DEMIERRE
Membre

Jean-Charles ERLICZ
Membre